



Avignon, le 30 septembre 2019

Pôle 1er degré Moyens - RH

Dossier suivi par Marie-Ange LABERTRANDIE Eva NEVES DA ROCHA

Mél ce.p1d-formation @ac-aix-marseille.fr

> 49 rue Thiers 84077 Avignon cedex 4

Accès personnes à mobilité réduite : 26 rue Notre Dame des 7 douleurs

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale chargés de circonscription du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs les principaux de collège s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

Objet : Liste d'aptitude 2020 aux fonctions de directeur d'école maternelle ou

élémentaire de deux classes et plus

Réf.: Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié

Note de service n° 2002-023 du 29/01/02 (BO n°6 du 7 février 2002)

Nul ne peut être nommé à titre définitif sur un emploi de direction s'il n'a pas été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

# I/ Conditions d'inscription

# 1/ Ancienneté

Pour faire acte de candidature, les instituteurs et professeurs des écoles doivent justifier de deux ans de service, dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.

- La durée des services effectifs s'apprécie au 1<sup>er</sup> septembre 2020, année scolaire au titre de laguelle la liste d'aptitude est établie.
- Les périodes de formation à l'ESPE des professeurs des écoles stagiaires ne sont pas prises en compte.
  - Les services effectués à temps partiels sont décomptés au prorata de leur durée.
  - La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur pour la présente année scolaire.

#### 2/ Validité de la liste d'aptitude

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable trois années scolaires. Durant cette période, l'inscription n'a donc pas à être sollicitée de nouveau. Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude de 2018 et 2019, dans le Vaucluse, ne doivent pas faire un nouvel acte de candidature.

#### 3/ Diverses modalités d'inscription

## A/ Inscription de plein droit

Pour être inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude, les enseignants concernés par les situations ci-après, doivent faire acte de candidature et seront dispensés d'entretien :

- Les instituteurs et professeurs des écoles faisant fonction de directeur d'école pour la présente année scolaire et qui auront reçu un avis favorable de leur IEN.
- Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude 2018 ou 2019 d'un autre département jusqu'au terme de la durée de validité de l'inscription, c'est-à-dire l'année scolaire 2020-2021 ou 2021-2022.

B/ Inscription sur la liste d'aptitude soumise à entretien

Tous les candidats qui n'entrent pas dans les catégories citées précédemment seront convoqués à un entretien.

## C/ Dispense d'inscription

Pourront être nommés directeurs lors du prochain mouvement, sans avoir à solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude, les personnels suivants :

- Les enseignants ayant déjà la qualité de directeur d'école dans leur département d'origine, qui demandent, à la suite d'une mutation dans le Vaucluse, à continuer d'exercer ces fonctions ;
- Les instituteurs et les professeurs des écoles, régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé au cours de leur carrière celles-ci pendant au moins trois années scolaires, peuvent, sur leur demande, être à nouveau nommés directeurs d'école. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années de faisant fonction ne sont pas ici prises en compte.

# II/ Etablissement de la liste d'aptitude - Nomination

## 1/ Commissions départementales

Les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend, en outre, un inspecteur de l'Éducation nationale et un directeur d'école.

Les entretiens se dérouleront en janvier-février 2020. Les candidats seront informés individuellement de la date et du lieu de l'entretien.

Les enseignants pourront, s'ils le souhaitent, avoir une formation préparatoire à l'entretien.

## 2/ Etablissement de la liste d'aptitude

Après consultation de la commission administrative paritaire, le directeur académique arrête la liste d'aptitude. Le nombre d'inscrits sur cette liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total d'emplois à pourvoir.

#### 3/ Nomination - Formation

Les candidats seront avisés individuellement de leur inscription ou non-inscription sur la liste d'aptitude.

La nomination en qualité de directeur d'école ne peut intervenir que dans le cadre du mouvement annuel.

Il appartient aux candidats de demander à participer au mouvement. Les enseignants nommés sur un poste de directeur d'école seront convoqués individuellement aux stages obligatoires préalablement à la prise de fonction.

# III/ Instruction des candidatures

#### 1/ Présentation de la candidature

Elle se fera au moyen de l'imprimé dont le modèle est joint en annexe.

- Un exemplaire sera renvoyé directement à la direction académique, Pôle1er degré, <u>pour</u> <u>le lundi 18 novembre 2019</u>, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi).
- Un exemplaire, auquel seront annexées les copies des 2 derniers rapports d'inspection ou compte-rendu d'entretien de carrière (PPCR), sera transmis à l'IEN de la circonscription, **pour la même date**.

# 2/ Calendrier des opérations

Lundi 18 novembre 2019	Date limite de réception des candidatures
Edital 10 110 volitible 2010	Date infine de reception des canalactures

Vendredi 13 décembre 2019 Retour à la direction académique au pôle 1er degré des

candidatures revêtues de l'avis de l'inspecteur de

l'Éducation nationale.

Janvier 2020 Préparation à l'entretien

Fin janvier 2020 Commission d'entretien

**Début 2020** Consultation de la commission administrative paritaire

signé

**Christian PATOZ** 

# DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE ANNEE 2020 - 2021

Nom : (en lettres capitales)			Prén	om :	
Nom de naissance :					
Date et lieu de naissa	nce :				
Poste occupé en 2019	-2020:				
Ecole :					
Adresse:					
Ville :					
Occupez-vous des for	nctions de direct	tion cette anné	<u>e</u> ? :		
oui			nor		
Circonscription :					
Avez-vous déjà été insc	crit sur une liste d	'aptitude de dire	ecteur?	oui 🗆	non 🗆
Si oui : en quelle année		pour o	quel départem	ent :	
Ancienneté de service	es au 1er septem	nbre 2020 :	ans	mois	jours
(Les services effectués	à temps partiel s	ont décomptés	au prorata de	leur durée).	
Le cas échéant, 2 deri	nières notes d'in	spection :			
Note:	/20	Date:			
Note:	/20	Date :			

Joindre copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus d'entretien de carrière (PPCR).

Etat des services.								
Établissement d'affectat	ion	/ ! ! ! !	fonctions exercées	/ période (duau) / / / / / / / / / / / / / / / / /				
Vœux d'affectation (à titre indicatif - cocher la mention correcte):								
A- Vœux ouverts à tous les postes de direction dans le département ?								
	OUI 🗆	NON 🗆						
B- Vœux limités à plusieurs écoles ?								
	□ OUI (préciser lesquelles) :							
	□NON							
C- Vœux limités à une é	ecole ?							
	□ OUI (préciser laquelle) :							
	□ NON							
Participation aux œuvres complémentaires de l'école (le cas échéant préciser)								
	Fait à		, le					
	Signature du can	didat :						

La loi 78-17 du 5 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre gestionnaire.

Rappel : Pour le lundi 18 novembre 2019, délai de rigueur, 1 exemplaire à la DSDEN 84 Pôle 1er degré + 1 ex à l'IEN de la circonscription accompagné des copies des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus PPCR.